

Chères amies, chers amis,

15 décembre 2023,



photo Alain Pellorce D.R.

Tremblements de terre en Turquie et au Maroc, cyclone méditerranéen en Libye, déluge de bombes sur Gaza : les cataclysmes engendrés par la nature et les humains sont venus bouleverser violemment les activités des associations de femmes que nous soutenons dans ces pays.

Fortes d'une grande expérience d'organisation collective, elles ont aussitôt initié ou rejoint des actions d'aide humanitaire apportant secours en hébergement, vivres, kits d'hygiène et de santé et soutien psychologique aux populations avec une attention particulière pour les femmes et les petites filles.

Car, dans ce contexte particulier de détresse immense, elles ne perdent pas de vue leur propre mission pour les droits des femmes et leur protection contre les violences sexuelles et sexistes. Elles veillent à ce que les aides leur parviennent et à ce que leurs besoins spécifiques (règles, accouchements, charge d'enfants ...) et les risques (harcèlement, violence, mariage forcés, viols), accrus par leur vulnérabilité, soient pris en compte.

Nous l'avions déjà vu au moment du Covid, et nous le voyons tous les jours en temps d'accalmie, dans tous les pays : leur existence-même est essentielle pour les femmes de leurs sociétés. Elle manifeste que les femmes ne sont plus seules et savent s'organiser pour affronter les défis qui se présentent à elles.

C'est cette présence sur le terrain que nous vous demandons de soutenir avec nous. Votre soutien, quelque qu'il soit, est très important car il se transforme en courage, pour qu'elles / nous continuions dans cette voie. Il signifie aussi que nous ne sommes pas seules à vouloir ardemment une société plus juste : vous êtes là, à nos côtés.

Merci pour la confiance que vous nous témoignez ! merci pour votre générosité !

Très amicalement,

la présidente,
Marta Giral



la directrice,
Caroline Brac de la Perrière



Nous vous rappelons que le Fonds des Femmes en Méditerranée est reconnu d'intérêt général. À ce titre, vous bénéficiez d'une exonération de 66 % de vos dons (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Pour tout don fait avant le 31 Décembre 2023, nous nous engageons à vous envoyer un reçu fiscal, pour vos impôts 2023.

Nous nous engageons aussi à vous tenir informé-es, par une lettre régulière, des projets et des actions entreprises grâce à vous.

Merci pour vos dons !

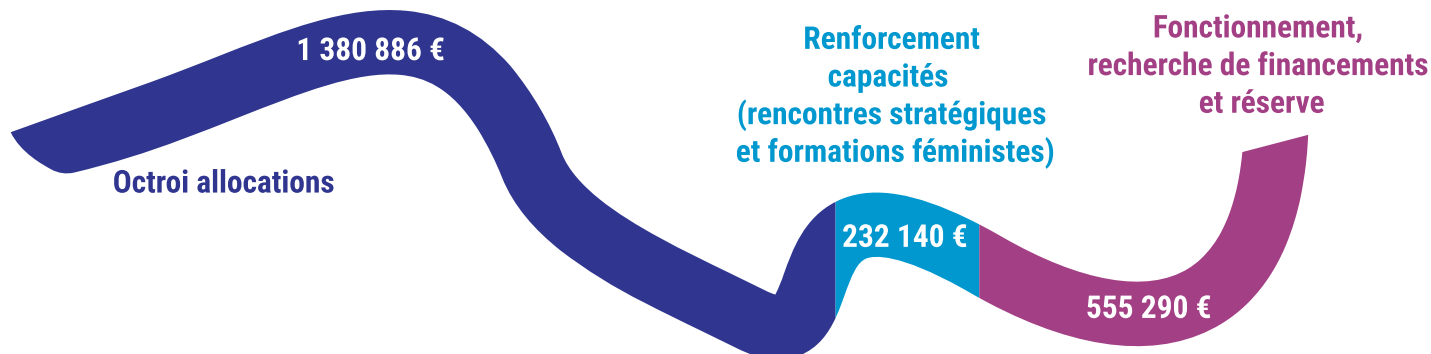
N'hésitez pas à relayer cette campagne de dons : vous trouverez ce courrier sur notre site www.medwomensfund.org





Grâce à vous,
notre budget annuel
dépasse les 2 millions €
après 15 ans d'existence !

Budget 2023 : 2 168 316 €



155 associations soutenues



Montant collecté
pour les aides
d'urgence
(Turquie, Maroc,
Libye, Palestine)
424 775 €



8

Antiracisme



7

Arts
et Culture



3

Ecoféminisme



26

Droits
économiques



30

Egalité de genre



8

Médias



11

Participation
politique



5

Réfugiées,
Immigration



31

Violences
faites aux femmes



10

Droits sexuels
et reproductifs



16

Consolidation
de la paix

Pourquoi faire un don ?

Faire un don c'est avoir la liberté de choisir à qui va une partie de l'argent de vos impôts

Pour les donatrices.teurs :

C'est contribuer à soutenir une cause qui vous tient à cœur via des associations d'intérêt général et donc vous donner la possibilité de choisir à qui vous voulez reverser une partie de vos impôts. Car, à défaut, l'Etat choisira pour vous !

Pour les associations :

C'est se voir donner une liberté d'action, une indépendance et un fonctionnement assurés.

Comment ça fonctionne ? L'argent récolté par le Trésor Public sert à financer des services publics : les écoles, hôpitaux, routes, l'armée, la culture... L'État choisit donc pour vous la destination de l'argent que vous lui versez.

Exemple :

Vos revenus annuels imposables = 20 000 €
Votre impôt sur le revenu = 1 000 €

Cas n°1 : Vous ne faites aucun don

Vous paierez

1 000 € d'impôts par an

L'État décide pour vous comment répartir ces 1 000 €

Cas n°2 : Vous faites un don de 200 €
(à mentionner dans votre déclaration d'imposition)

Votre déduction fiscale = 132 € (66% X 200)

Votre nouvel impôt sur le revenu = 868 €

Vous ne payez plus que 868 euros d'impôts par an puisque vous avez décidé que 132 € de vos impôts iront à l'association de votre choix.

(Vous pouvez déduire ainsi jusqu'à 20% de vos revenus imposables sous forme de dons.)

En choisissant de faire un don au Fonds pour les Femmes en Méditerranée, vous décidez qu'une partie de vos impôts doit être dédiée à la cause des femmes

Les femmes de la Méditerranée ont besoin de vous !

JE FAIS UN DON AU FONDS POUR LES FEMMES EN MÉDITERRANÉE

NOM		PRÉNOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	PAYS
☐ 30 Euros ☐ 50 Euros ☐ 100 Euros Autre ☐			
☐ PAR CHÈQUE		☐ PAR VIREMENT BANCAIRE ☐ PAR VIREMENT BANCAIRE MENSUEL	
A l'ordre de : Fonds pour Femmes en Méditerranée 5 rue marceau - 34000 Montpellier France		FONDS FEMMES MEDITERRANEE/DON GROUPE CREDIT COOPERATIF Compte 42559 10000 08012236877 10 IBAN : FR76 4255 9100 0008 0122 3687 710 BIC : C C O P F R P P X X X	
☐ PAR PRÉLÈVEMENT MENSUEL (REPLIR LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT JOINT)			

Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée est une association reconnue d'intérêt général. Sur présentation du reçu qui vous sera envoyé avant la fin janvier, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des versements pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable.

JE SOUHAITE RECEVOIR LE REÇU FISCAL

☐ PAR EMAIL

☐ PAR COURRIER

JE SOUHAITE RECEVOIR LA LETTRE D'INFORMATION

☐ PAR EMAIL

☐ PAR COURRIER

